

**CENTRES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES**

**Institut Droit et Santé IDS UMRS 1145**

**Centre de droit des affaires et de gestion EA 1516**

**Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public  
CMH EA 1515**

**Laboratoire interdisciplinaire de recherche appliquée  
en économie de la santé  
LIRAES EA 4470**

**Laboratoire d'informatique Paris Descartes LIPADE EA 2517**

## **PARTENAIRES**

**Programme Matrice**

**Ville de Malakoff**

**Ville de Vanves**

**SITE INTERNET DU PROJET DE RECHERCHE**  
<https://regulation-ia.recherche.parisdescartes.fr/#>

**FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION**

10, avenue Pierre Larousse

92240 Malakoff

Métro ligne 13

Station Malakoff - Plateau de Vanves

**Contact :**

**Vincent Jung, assistant de recherche**  
[vincent.jung1@parisdescartes.fr](mailto:vincent.jung1@parisdescartes.fr)



FACULTÉ DE DROIT  
D'ÉCONOMIE  
ET DE GESTION



UNIVERSITÉ  
PARIS  
DESCARTES



Université de Paris

*Projet interdisciplinaire de recherche*

**QUELLE RÉGULATION  
POUR L'INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE ?**

**Novembre 2018 - septembre 2019**

**LIPADE**  
Laboratoire d'Informatique PARIS Descartes

**LIRAES**  
Economie de la Santé

**Centre de Droit  
des Affaires  
et de Gestion**  
Maurice Hauriou

**Centre de Droit  
des Affaires  
et de Gestion**  
CEDAG

**Institut  
Droit et  
Santé**  
UMRS 1145



**VANVES MALAKOFF MATRICE**

# Projet interdisciplinaire de recherche

## QUELLE RÉGULATION POUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

L'intelligence artificielle comme toute nouvelle technologie est porteuse de progrès et d'innovations pour la société et l'ensemble de ses citoyens, il suffit de songer aux applications en matière de santé, de transport, de développement durable ou encore de ressources humaines. Mais elle est également génératrice de risques et de dangers, que ce soit éthiques et juridiques, qu'il convient d'appréhender au travers une réflexion sur la régulation de l'Intelligence artificielle. Cette analyse est essentielle, d'une part, pour interroger les mécanismes existants de régulation et leur capacité à s'adapter à cette nouvelle forme d'intelligence et à ses multiples applications, et d'autre part, pour interroger la pertinence d'une nouvelle régulation idoine qui permette le développement de l'Intelligence artificielle dans un environnement qui assure la protection des individus.

L'universalité du sujet mérite d'être abordée de manière interdisciplinaire, sous un angle aussi bien juridique, économique, qu'avec des spécialistes de l'informatique, de la santé, des sciences humaines et sociales. Aussi, la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion propose un projet d'établissement réunissant les laboratoires de sciences juridiques (IDS, CEDAG et Centre Maurice Hauriou), mais aussi les gestionnaires du CEDAG, le LIRAES (laboratoire d'économie de la santé) et le LIPADE (Laboratoire d'informatique) de l'Université Paris Descartes.

Les enjeux sont tels que le sujet ne saurait se contenter d'une approche purement fondamentale. Aussi, le projet vise à travailler en collaboration avec des partenaires, qu'ils soient promoteurs ou utilisateurs de cette nouvelle forme d'Intelligence (Matrice, Ville de Malakoff et Ville de Vanves).

L'ensemble de ce projet de recherche (ressources, calendrier et contenu des séances, préconisations des chercheurs) est mis en ligne sur le site dédié : <https://regulation-ia.recherche.parisdescartes.fr/#>

## PROGRAMME DES SÉANCES

**Mercredi 28 novembre 2018 de 14h à 19h**

*Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès*

**> Séance introductive - Notion d'intelligence artificielle et présentation des thèmes par les porteurs de projet**

**Direction scientifique : Pr Nathalie MARTIAL-BRAZ, Cedag ; Pr Anne LAUDE, IDS ; & Pr Pavlos MORAITIS, Lipade**

Une définition technique de l'intelligence artificielle sera proposée lors de cette séance. Elle sera suivie par la présentation des enjeux éthiques, philosophiques, historiques, sociologiques et juridiques de l'IA. Enfin, les porteurs de projet présenteront les thèmes des séances à venir.

**Vendredi 8 février 2019 de 14h à 19h**

*Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès*

**> Séminaire 1 - Intelligence artificielle et données**

**Direction scientifique : Pr Anne DEBET, IDS ; & Pr Nathalie MARTIAL-BRAZ, Cedag**

Au cours de ce séminaire, seront abordées l'application des règles du RGPD et la protection des données, ainsi que la certification des algorithmes. La nouvelle législation californienne sera expliquée.

**Jeudi 14 février 2019 de 14h à 19h**

*Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès*

**> Séminaire 2 - Intelligence artificielle, banque, finance et assurance**

**Direction scientifique : Pr Dominique LEGEAIS, Pr Nicolas MATHEY et M. Gautier BOURDEAUX pour le Cedag  
Mme Céline BÉGUIN, Le Mans Université**

Lors de ce séminaire, les dernières recherches sur les enjeux juridiques des robots advisors, du trading algorithmique, du profilage en lien avec l'octroi de crédit et des données bancaires seront exposées

**Mercredi 13 mars 2019, de 8h30 à 18h**

*Université Paris Descartes, 12 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris  
Grand Amphithéâtre*

**> Séminaire 3 - Intelligence artificielle et santé**

**Direction scientifique : M<sup>me</sup> Lydia MORLET, M<sup>me</sup> Clémentine LEQUILLERIER, Pr Anne LAUDE, M<sup>me</sup> Caroline LE GOFFIC et M<sup>me</sup> Adèle LUTUN pour l'IDS  
Pr Damien BESANCENOT, LIRAES**

Si les promesses de l'IA en santé sont nombreuses, ces nouvelles techniques posent néanmoins de multiples problématiques juridiques liées tant à la détermination de la nature juridique de l'IA, qu'au respect du secret médical, mais aussi à la transformation de la relation de soin et peut-être surtout à la distribution des responsabilités.

**Jeudi 21 mars 2019 de 14h à 19h**

*Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès*

**> Séminaire 4 - Intelligence artificielle et souveraineté**

**Direction scientifique : Pr Anne-Thida NORODOM, Centre Maurice Hauriou  
Avec la participation de l'IRSEM**

Deux thématiques fondamentales structureront ce séminaire :

- Comment protéger l'Intelligence artificielle française ?
- Comment assurer la sécurité des États grâce et contre l'intelligence artificielle ?

**Séance reportée**

*Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Actes*

**> Séminaire 5 - Intelligence artificielle et échanges internationaux**

**Direction scientifique : M<sup>me</sup> Julia MOTTE-BAUMVOL, Centre Maurice Hauriou ; & M<sup>me</sup> Laurice ALEXANDRE, Cedag**

**Mardi 2 avril 2019 de 14h à 19h**

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

### > Séminaire 6 - Intelligence artificielle et justice

**Direction scientifique : Pr Pierre BERLIOZ, Cedag ; & Pr Anne LAUDE, IDS**

Ce séminaire sera l'occasion de présenter les recherches les plus contemporaines et les plus poussées en matière de justice prédictive. Une comparaison avec le droit anglo-saxon sera proposée.

**Vendredi 12 avril 2019 de 14h à 18h**

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

### > Séminaire 7 - Mobilité et intelligence artificielle.

#### Le véhicule autonome

**Direction scientifique : Pr David NOGUÉRO, IDS**

Le véhicule autonome pose différentes questions juridiques liées aux apports de l'intelligence artificielle quant à la délégation de conduite, présents et à venir. Ainsi, spécialement, la notion de conducteur est discutée, comme celle de gardien, avec les différentes formes de mobilité. Il existe des implications relative au régime juridique en terme de responsabilité et d'indemnisation, outre l'obligation d'assurance et le type de couverture assurantielle. La réflexion est menée quant à l'adaptation ou l'évolution de la loi Badinter de 1985 qui régit actuellement les accidents de la circulation impliquant les véhicules terrestres à moteur. De nouveaux acteurs, comme les constructeurs de véhicule, par exemple, sont concernés. L'accès aux données est également au coeur des analyses. L'objectif est de dresser un état des lieux pour peser l'éventuelle nécessité de

**Jeudi 16 mai 2019 de 14h à 18h30**

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

### > Séminaire 8 - Intelligence artificielle et ressources humaines

**Direction scientifique : M. Jean-Louis CARPENTIER, Cedag ;**

**& Mme Ludvine ROUSSEY, LIRAES**

Après la révolution de la transformation numérique, l'émergence, dans les entreprises, des systèmes d'intelligence artificielle (IA) soulève des questions inédites susceptibles d'entraîner une profonde transformation du métier de responsable des Ressources humaines. Des pratiques RH innovantes sont appelées à se développer, nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences. L'organisation des relations de travail dans l'entreprise pourrait s'en trouver, à terme, modifiée.

**Mardi 4 juin 2019 de 14h à 19h**

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

### > Séminaire 9 - Intelligence artificielle et management

**Direction scientifique : Pr Corina PARASCHIV, Cedag**

L'objectif de ce workshop est d'analyser l'impact de l'intelligence artificielle sur un large éventail de sujets liés au management et à la gestion de l'entreprise, depuis les enjeux organisationnels liés à la mise en œuvre de l'IA jusqu'à l'impact de l'IA sur les différentes fonctions de l'organisation, en passant par les enjeux de management liés à l'IA.

**Jeudi 6 juin 2019 à partir de 20h30**

Cinéma Marcel Pagnol, 17 rue Béranger, 92240 Malakoff

### > SÉANCE GRAND PUBLIC :

#### CINÉ-DÉBAT AUTOUR DU FILM «HER» DE SPIKE JONZE

Ce film permet de poser les vraies questions relatives à l'intelligence artificielle, celles de technologies qui infléchissent nos vies sans que nous nous en apercevions, loin de tout sensationnalisme.

**Séance reportée à la rentrée 2019**

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

### > Séminaire 10 - Intelligence artificielle et créations

**Direction scientifique : Pr Nathalie MARTIAL-BRAZ, CEDAG ;**

**& M<sup>me</sup> Caroline LE GOFFIC, IDS**

L'IA a aujourd'hui la capacité de produire des oeuvres qu'on attribuait jusqu'à présent exclusivement au pouvoir de l'esprit. Par-delà l'étonnement face à cette capacité nouvelle, les notions d'auteur, de créateur, d'authenticité, de copie et d'inventivité s'en trouvent bouleversées. Il appartient au chercheur en droit d'en dessiner les enjeux.

**Mercredi 25 septembre 2019**

Université Paris Descartes, 12 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris

Grand Amphithéâtre

### > Séminaire 11 - Intelligence artificielle en santé et responsabilités

**Direction scientifique : M<sup>me</sup> Clémentine LEQUILLERIER, M<sup>me</sup> Lydia MORLET,**

**M<sup>me</sup> Caroline LE GOFFIC et M<sup>me</sup> Adèle LUTUN pour l'IDS**

Les succès de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé ne doivent pas faire oublier qu'elle reste faillible. La question de la responsabilité en cas de dommage causé par l'IA ne doit par conséquent pas être négligée. Or, comme le note à juste titre un auteur, « *quelle que puisse être l'utilité des chartes éthiques, le traitement des dommages causés par des machines intelligentes [...] est et demeurera du ressort de la responsabilité civile* ». Il convient dès lors de s'interroger sur la capacité de nos régimes actuels de responsabilité à indemniser de façon optimale les victimes de dommages causés par l'IA. Qu'en sera-t-il demain ? Une simple adaptation de nos principes juridiques actuels suffira-t-elle ?

Parce que le résultat produit par une IA sera étroitement dépendant des données qui l'auront nourrie, il convient également de s'assurer de la qualité et de la sécurité de ces données.

**Janvier 2020**

Faculté de droit, d'économie et de gestion - Salle des Congrès

### > Séance de clôture

**Direction scientifique : Pr Nathalie MARTIAL-BRAZ, Cedag ; & Pr Anne LAUDE, IDS**

Cette séance permettra de faire la synthèse du projet de recherche, et de remettre le livre blanc issu des séances au Secrétariat d'État du numérique.